



FORBACH Burghof

Réussir vos évènements familiaux au Burghof

En fonction de vos besoins, nous vous proposons 3 salles de capacités différentes ainsi qu'un espace bar pour vos cocktails et apéritifs.



ESPACE HELSINKI : d'une surface de 400 m², il peut accueillir jusqu'à 200 personnes avec espace de danse et 250 personnes sans cet espace. Accès à la cour intérieure. - Tarif de location : 552,00 € TTC/jour.



SALLE St HUBERT : d'une surface totale de 180 m², sa partie haute permet d'accueillir 80 personnes, le bas de la salle faisant office d'espace de danse. Capacité maximale 120 personnes sans cet espace. - Tarif de location : 369,00 € TTC/jour.



SALLE VIENNE : d'une surface de 195 m², elle peut accueillir jusqu'à 80 personnes avec espace de danse et 120 personnes sans cet espace. Tarif de location : 369,00 € TTC/jour.



ESPACE BAR : d'une surface de 200 m², cet espace peut accueillir jusqu'à 250 personnes en cocktail. Accès à la terrasse avec vue sur le parc. Tarif de location : 369,00 € TTC/jour.



CUISINE : l'utilisation de la cuisine est réservée exclusivement aux traiteurs inscrits au registre du commerce. Une attestation de cette inscription nous sera transmise à la remise des clés. La responsabilité du Burghof ne pourra être engagée en cas de mise à disposition de personnel rémunéré non déclaré. Par ailleurs, la cuisine sera rendue dans l'état de propreté parfaite (nettoyage des sols, murs et appareils à l'aide des équipements prévus à cet effet). Restes alimentaires, et autres déchets seront emballés et évacués. La cuisine est équipée de plans de travail froid et chaud, de deux fours à vapeur et chaleur tournante, d'un piano 8 feux, d'un congélateur et d'une chambre froide. - Tarif de location : 185,00 € TTC/jour

Possibilité d'organiser un brunch privé « après mariage ». A cet effet, n'hésitez pas à demander notre brochure.

OBSERVATIONS :

- En cas de locations simultanées le tarif est minoré.

Ex : vous souhaitez louer l'espace bar et la salle Helsinki. Espace bar = 369,00 €, Espace Helsinki = 552,00 €.

Le coût sera donc après minoration : espace bar = 185,00 € TTC + 552,00 € TTC = 737,00 €.

Ou

Si vous souhaitez louer l'espace bar et la salle Vienne. Espace bar = 369,00 €, Salle Vienne = 369,00 €.

Le coût sera donc après minoration : espace bar = 185,00 € TTC + 369,00 € TTC = 554,00 €.

Le tarif des salles inclut : - La mise en place par le personnel du Burghof de tables et de chaises selon un plan remis par le client au plus tard 5 jours avant la location.

- Le forfait électricité dans la limite de deux circuits 15 ampères-230 volts.

- Le forfait nettoyage des sols

• En cas d'utilisation d'appareils à produire de la fumée, un nettoyage des vitres s'avèrera indispensable. Le coût variera en fonction de la surface à nettoyer (tarif personnel de service : 25,50 € TTC/pers/heure).

• **Feu d'artifice** : en fonction de la catégorie, une autorisation préfectorale est nécessaire.

• Le Burghof n'assure pas la location de vaisselle, des nappes et serviettes. Cependant, nous vous communiquerons des adresses de fournisseurs que vous pourrez contacter directement afin de définir vos besoins avec eux.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

La remise des clés se fera le jour précédent la manifestation, à partir de 14 heures. Le jour suivant la manifestation, à compter de 5h, les espaces loués seront nettoyés et reconfigurés par le personnel du Burghof.

A cette heure, votre vaisselle devra être intégralement débarrassée et les tables dénappées.

Si tel n'était pas le cas, notre personnel s'en chargerait et les heures travaillées à cet effet vous seraient re-facturées.

Les décorations devront impérativement être enlevées par le client.

En cas de détérioration, il sera procédé à un état des lieux par voie d'huissier dont les frais vous seront répercutés intégralement. Une assurance « responsabilité civile » couvrant les locations extérieures devra être contractée par le client et transmise à un responsable du Burghof lors de la remise des clés.





FORBACH Burghof

Conditions Générales de vente

La réservation du client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Si celles-ci devaient subir des modifications, elles figureraient sous la rubrique « conditions particulières » du devis.

1. RESERVATION

Toute réservation est définitivement avalisée après retour de notre devis, dûment signé et visé, et portant la mention « bon pour accord ».

2. TARIFS

Les tarifs et les prestations facturés sont ceux qui ont été validés sur le devis, le jour de la réservation.

3. REGLEMENT

Le règlement sera versé au plus tard 30 jours à réception de la facture.

En cas de retard, le client encourt des pénalités de retard sur la base du taux d'intérêt légal.

4. CLAUSE D'EXCLUSIVITE

Aucune denrée alimentaire, aucune boisson, aucun matériel audiovisuel ni prestataire de service ne sera introduit dans l'enceinte du Burghof sans autorisation écrite et préalable d'un responsable.

5. PARTICIPANTS

Le nombre définitif de participants, si celui-ci influe sur le montant de la prestation (pauses, déjeuners, programmes touristiques, hôtellerie, etc...) sera précisé au plus tard huit jours francs avant la date de la manifestation. Ce chiffre constituera la base minimale de facturation en cas d'intervention d'un prestataire extérieur (ex : traiteur).

Par ailleurs, le client s'oblige à n'inviter que des personnes dont le comportement ne puisse, de quelque manière que ce soit, porter préjudice au Burghof ou porter atteinte à l'ordre public.

6. HEURES SUPPLEMENTAIRES

Les heures de début et de fin de manifestation seront indiquées sur le devis, après accord entre les deux parties. Chaque espace du Burghof peut être facturé une journée entière ou une demi-journée. Une demi-journée durera au maximum quatre heures.

La présence de personnel du Burghof, en dehors des heures prévues au devis, fera l'objet d'une facture complémentaire sur la base des tarifs suivants :

- 21,00 € H.T /pers/heure entamée de 6 à 24 heures.
- 26,00 € H.T /pers/heure entamée de 24 à 6 heures.
- 31,00 € H.T /pers/heure entamée les Samedi, Dimanche et jours fériés.

7. ASSURANCE ET SECURITE

Le client s'engage à souscrire une police d'assurance « Responsabilité civile » pour toute manifestation induisant la présence de public sur le site du Burghof. Un document justificatif sera présenté sur demande à la direction du Burghof. En l'absence de société de gardiennage, les matériels déposés au Burghof demeurent sous l'entière responsabilité du client.

L'organisateur s'engage à remettre les lieux dégradés en l'état d'origine, et ce à ses frais.

Toute installation effectuée par le client devra être conforme aux prescriptions de sécurité et d'hygiène en vigueur dans les établissements recevant du public.

8. ARTICLES DE PRESSE – REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Le client s'engage à prévenir le Burghof de la présence de la presse si celle-ci a été sollicitée. A son tour, le Burghof demandera l'autorisation préalable au client pour toute couverture médiatique qu'il pourrait solliciter ou pour toute opération promotionnelle.

9. TRAITEURS

Les traiteurs venant exercer leur profession au Burghof devront justifier de leur inscription au registre de commerce et/ou être affiliés à l'URSSAF et fournir une attestation d'assurance professionnelle.

La responsabilité du Burghof ne pourra être engagée en cas de mise à disposition de personnel rémunéré non déclaré. Par ailleurs, la cuisine sera rendue dans l'état de propreté parfaite (nettoyage des sols, murs et appareils à l'aide des équipements prévus à cet effet). Restes alimentaires et autres déchets seront emballés et évacués.

10. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Tout litige né de l'exercice du présent contrat sera de la seule compétence du Tribunal de Sarreguemines.



BURGHOF